

Par ailleurs, comme vous le savez, le Gouvernement est mobilisé pour remédier aux situations de pauvreté que connaissent certains retraités. Conformément aux engagements du Président de la République, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2009 a ainsi mis en œuvre plusieurs mesures destinées à revaloriser les petites pensions de retraite.

Je peux ainsi vous confirmer que le minimum vieillesse sera revalorisé de 25 % d'ici à 2012 pour les personnes seules. Cette mesure bénéficiera à 400 000 de nos concitoyens. Depuis le 1^{er} avril dernier, la première étape de cette revalorisation a été mise en œuvre. Elle permet d'augmenter de 44 euros par mois le minimum vieillesse, soit 6,9 %. Celui-ci est porté de 633 à 677 euros par mois.

La question de l'accès aux soins des retraités relevant des attributions de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé et des sports, je lui adresse copie de votre courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Xavier DARCOS